



L'UNION EUROPÉENNE

Dans les années 1950, six pays d'Europe, dont la Belgique, décident de mettre en commun leurs activités économiques*. Rejoins par d'autres pays, ils forment en 1992 l'Union européenne.

- Le 27 mars 1957, six pays (Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas) signent le « Traité de Rome » qui donne naissance à la « Communauté économique européenne » (C.E.E.). **Leur objectif est de constituer un grand « marché commun », où ils pourront vendre plus aisément leurs produits.** Les fondateurs sont peu à peu rejoints par d'autres pays d'Europe. En 1992, la C.E.E. prend le nom « d'Union européenne ». L'année suivante, les barrières douanières* sont supprimées : les marchandises et l'argent peuvent circuler librement entre tous les pays ; les citoyens* peuvent voyager, étudier et travailler partout en Europe. Dans les années 1990-2000, plusieurs autres traités, dont le « Traité de Lisbonne » en 2007, amènent les États membres à abandonner, étape par étape, leurs pouvoirs souverains* pour les confier à l'Union européenne.
- Après avoir séduit et donné de l'espoir, **l'Union européenne déçoit aujourd'hui.** Elle impose à tous ses membres une gouvernance* économique autoritaire* qui ne tient plus suffisamment compte de l'avis des peuples. Elle exige partout de réduire les protections sociales*, de privatiser les entreprises publiques, de déréglementer le travail, de libéraliser* les échanges commerciaux, etc. Elle s'aligne sur la politique des États-Unis d'Amérique et sur celle de l'OTAN. Elle apparaît de moins en moins comme une garantie de prospérité, de démocratie* et de paix. Beaucoup d'Européens perdent confiance en elle et en viennent à souhaiter le retour à la souveraineté* des États...

L'élection du Parlement européen

Le Parlement* européen existe depuis la création de la « Communauté économique européenne » en 1957. Au départ, il n'a qu'un rôle consultatif : les décideurs peuvent lui demander un avis, mais ils ne sont pas obligés d'en tenir compte. À cette époque, les parlementaires* sont désignés par les Parlements des pays membres. C'est à partir de 1979 que tous les citoyens* des pays de la C.E.E. votent directement, tous les cinq ans, pour ceux qui les représentent. Toutefois, on constate au fil du temps que de moins en moins de personnes participent aux élections, signe d'un désintérêt grandissant. Pour les convaincre d'aller voter, les campagnes électorales affirment que les décisions du Parlement sont très importantes. Beaucoup savent cependant que, dans la réalité, le Parlement a du mal à se faire entendre des décideurs...

- ▼ Quelques affiches publiées par l'Union européenne à l'occasion de l'élection du Parlement* européen de juin 2009.

